

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
22 avril 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Charles PICHERY, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Chantal CANDOULIVES et M. Jean-Jacques MARTIN.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Bernadette MARC (procuration à M. Alain OURLIAC), M. Mathieu SINOWIECKI, (procuration à M. Charles PICHERY), Mme Anaïs BONDURAND, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, (procuration à Mme Marie-Josée CALVET), M. Stanislas MOUNEAU (procuration à M. Jean-Jacques MARTIN), Mme Micheline CARRE (procuration à M. André SIMON), Mme Marie-Claire GRASSET, Mme Danielle VACHER.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260428-013

Objet :
Budget annexe EHPAD – EPRD 2026

Décision de l'Assemblée :

Votant : 16
Pour : 16
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD « Chez Nous » informe l'Assemblée que Le budget prévisionnel 2026 de l'EHPAD s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par un déficit important constaté à l'issue de l'exercice 2025.

Dans ce cadre, l'établissement a engagé un plan de retour à l'équilibre (PRE) visant à restaurer progressivement sa soutenabilité financière, tout en garantissant la qualité de l'accompagnement des résidents.

Le travail budgétaire 2026 s'est appuyé sur un accompagnement du cabinet Rydge, permettant :

- d'objectiver la situation financière de l'établissement,
- de construire des scénarios d'évolution pluriannuels,

- et d'inscrire l'EHPAD dans une trajectoire de redressement à moyen terme de pilotage induites par l'EPRD et sa logique prospective.

		GLOBAL	GLOBAL	Hebergement	Dependance	Soins
		Réel 2025	EPRD 2026	EPRD 2026	EPRD 2026	EPRD 2026
Grp. 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	568 380,68	566 593,50	477 995,22 €	58 598,28 €	30 000,00 €
Grp. 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 887 893,39	3 651 667,08	1 386 997,00 €	736 223,85 €	1 528 446,23 €
Grp. 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	577 745,74	582 353,23	501 290,12 €	18 715,23 €	6 234,78 €
	TOTAL CHARGES	5 024 019,81	4 800 613,81	2 366 282,34 €	813 537,36 €	1 620 794,11 €
Grp. 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	4 224 002,57	4 177 855,61	1 818 869,73 €	688 279,60 €	1 670 706,28 €
Grp. 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	199 574,79	197 693,00	190 193,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
Grp. 3	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	17 320,45	19 155,32	19 155,32 €	- €	- €
	TOTAL RECETTES	4 440 897,81	4 394 703,93	2 028 218,05 €	690 779,60 €	1 675 706,28 €
	Résultat comptable	-583 122,00	-405 909,88	- 338 064,29 €	- 122 757,76 €	54 912,17 €


Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M 22 ;
- Vu la délibération n° DL-260219-01 du 19 février 2026 relative au Débat d'Orientations Budgétaires ;
- Vu les documents budgétaires transmis ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses du Budget Annexe EHPAD « Chez Nous » pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE,



- D'adopter l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026 du Budget Annexe EHPAD arrêté comme présenté ci-dessus.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer au nom du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Le Président

Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance

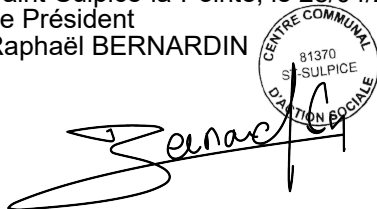
Alarie BERLUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260428-012 du 28/04/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 28/04/2026
Le Président
Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 081-268101151-20260428-DL260428013-BF



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été construit conformément aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'exercice 2026 visera à poursuivre :

- le développement des activités du service social en concentrant les missions sur l'accompagnement des personnes en difficultés,
- le renforcement et la consolidation de la gestion de l'EHPAD et l'engagement de la réflexion sur projet de construction d'un nouvel établissement,



BUDGET PRINCIPAL
Service Social

Le budget prévisionnel 2026

Le budget principal du CCAS, consacré aux activités du service social, s'équilibre à 307 325,00 € en section de fonctionnement et à 11 361,96 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de l'établissement. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service social.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 307 325,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP +DM 2025	BP 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	33 362,31 €	- €
013	Atténuation de charges	2 000,00 €	2 500,00 €
70	Ventes de produits fabriqués	3 500,00 €	1 300,00 €
74	Dotations et participations	254 000,00 €	296 125,00 €
75	Produits de gestion courante	250,00 €	6 950,00 €
78	Reprise sur provisions	450,00 €	450,00 €
TOTAL GENERAL		293 562,31 €	307 325,00 €

La part la plus importante des recettes provient de la subvention versée par le budget communal, en augmentation de 55 000 € par rapport à 2025 soit 265 000 € afin d'affirmer le soutien de la commune aux difficultés présentes sur le territoire.

Les participations versées par l'Etat sont destinées au logement temporaire, permettant l'accueil des personnes en situation de violences conjugales.

Les participations du Département sont, d'une part, liées aux missions des agents du service dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, ainsi que des subventions dans le cadre des programmes d'ateliers proposés.

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP +DM 2025	BP 2026
001	Déficit de fonctionnement reporté	- €	2 418,13 €
011	Charge à caractère général	78 357,31 €	78 701,87 €
012	Charge de personnel	204 000,00 €	215 000,00 €
65	Charges de gestion courante	8 605,00 €	9 105,00 €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
68	Dotations aux provisions	600,00 €	600,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 000,00 €	1 500,00 €
TOTAL GENERAL		293 562,31 €	307 325,00 €

a) Les charges à caractère général

Directement liées à l'activité des services, elles sont estimées à 78 701,87 €, stable et maîtrisée par rapport à l'exercice 2025.

Le service social prévoit notamment :

- la poursuite de programmation d'ateliers collectifs, qui représente une enveloppe de 15 000 €
- la poursuite de l'organisation du repas et la distribution de colis à destination des aînés,
- le recours à une mission d'assistance permettant à la commune d'appréhender les conditions de mise en oeuvre d'un service de santé de premier recours sur le territoire de la commune de Saint Sulpice La Pointe et de son bassin de vie.

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel représentant la part la plus importante des dépenses de fonctionnement du service social.

Outre le remboursement au budget principal de la commune dans le cadre de la convention de mutualisation des moyens, le budget du service social porte 3,75 ETP, dont :

- 1 poste de direction du CCAS pour 0,15 ETP,
- 1 poste de responsable du service social pour 0,8 ETP,
- 2 postes d'agents sociaux, pour 1.8 ETP,
- 1 poste d'agent d'accueil pour 1 ETP.

c) Autres charges

L'enveloppe dédiée aux secours et bons est en hausse afin de répondre aux besoins croissants sur le territoire et représente 8 900,00 € pour l'année 2026.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 11 361,96 €.

Chapitre	Libellé	BP +DM 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00 €	800,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 830,45 €	- €
21	immobilisations corporelles	5 500,00 €	10 561,96 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL GENERAL		10 130,45 €	11 361,96 €

La majeure partie des dépenses d'équipements concernera les acquisitions de mobiliers et matériel informatique afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des agents du service social.

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 11 361,96 €.

Elles proviennent essentiellement du report des excédents d'investissement des années précédentes, de la perception du Fonds de Compensation de la TVA pour 265,00 € et de la dotation aux amortissements estimée à un peu moins de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026



ID : 081-268101151-20260428-DL260428013-BF

Chapitre	Libellé	BP +DM 2025	BP 2026
001	Excédent investissement reporté	7 430,45 €	9 096,96 €
10	Dotations et participations	200,00 €	265,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	500,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
041	Opérations de transfert entre sections	2 000,00 €	1 500,00 €
TOTAL GENERAL		10 130,45 €	11 361,96 €

**BUDGET ANNEXE
 EHPAD « Chez nous »**

Le budget prévisionnel 2026 de l'EHPAD s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par un déficit important constaté à l'issue de l'exercice 2025.

Dans ce cadre, l'établissement a engagé un plan de retour à l'équilibre (PRE) visant à restaurer progressivement sa soutenabilité financière, tout en garantissant la qualité de l'accompagnement des résidents.

Le travail budgétaire 2026 s'est appuyé sur un accompagnement du cabinet Rydge, permettant :

- d'objectiver la situation financière de l'établissement,
- de construire des scénarios d'évolution pluriannuels,
- et d'inscrire l'EHPAD dans une trajectoire de redressement à moyen terme, conformément aux exigences de pilotage induites par l'EPRD et sa logique prospective

		GLOBAL	GLOBAL	Hebergement	Dependance	Soins
		Réel 2025	EPRD 2026	EPRD 2026	EPRD 2026	EPRD 2026
Grp. 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	558 380,68	566 593,50	477 995,22 €	58 598,28 €	30 000,00 €
Grp. 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 887 893,39	3 651 667,08	1 386 997,00 €	736 223,85 €	1 528 446,23 €
Grp. 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	577 745,74	582 353,23	501 290,12 €	18 715,23 €	62 347,88 €
	TOTAL CHARGES	5 024 019,81	4 800 613,81	2 366 282,34 €	813 537,36 €	1 620 794,11 €
Grp. 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	4 224 002,57	4 177 855,61	1 818 869,73 €	688 279,60 €	1 670 706,28 €
Grp. 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	199 574,79	197 693,00	190 193,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
Grp. 3	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	17 320,45	19 155,32	19 155,32 €	- €	- €
	TOTAL RECETTES	4 440 897,81	4 394 703,93	2 028 218,05 €	690 779,60 €	1 675 706,28 €
	Résultat comptable	-583 122,00	-405 909,88	- 338 064,29 €	- 122 757,76 €	54 912,17 €

Si le déficit prévisionnel est moindre par rapport au résultat 2025, il demeure significatif aux environs de 400 000 €.

Analyse des dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

a. des charges de personnel

Elles représentent la part prépondérante du budget.

L'exercice 2026 intègre une réduction maîtrisée des effectifs, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, permettant une diminution significative de la masse salariale.

Cette évolution nécessite une vigilance particulière quant à :

- l'organisation du travail
- la continuité de service
- les conditions de travail des agents

b. des charges à caractère général

Elles demeurent globalement stables et encadrées, avec une attention portée à :

- la maîtrise des coûts d'exploitation
- l'optimisation des prestations externes

c. des charges de structure

Elles évoluent de manière modérée et intègrent notamment les dépenses liées au fonctionnement courant de l'établissement.

d. L'optimisation des charges à caractère général et de structure

Un travail d'analyse détaillée article par article a été réalisé avec le cabinet Rydge, appuyé par un benchmark sur 16 EHPAD du Tarn. L'objectif de cette démarche est :

- d'identifier les écarts significatifs
- de repérer les postes atypiques
- de cibler les leviers d'optimisation

Il ne s'agit pas de s'aligner sur les autres établissements, mais de corriger les écarts non justifiés.

Un travail détaillé d'analyse budgétaire a été également réalisé article par article, permettant :

- d'identifier précisément les postes de dépenses les plus dynamiques,
- de questionner les écarts significatifs,
- et de prioriser les leviers d'optimisation.

Analyse des recettes

Les recettes de l'établissement reposent majoritairement sur :

- les produits de tarification (hébergement, dépendance, soins)
- les financements des autorités de tutelle.

L'exercice 2026 est marqué par :

- une relative stabilité des recettes d'hébergement et de dépendance
- une diminution de la section soins, impactant l'équilibre global

Le budget 2026 intègre les évolutions suivantes :

- Taux de reconduction à 0 % pour le forfait global dépendance
- Taux de reconduction de -0,24 % pour la dotation APA

Ces éléments traduisent une stagnation, voire une légère baisse des financements, dans un contexte d'augmentation des charges.

Les crédits non reconductibles (CNR) de l'ARS ne sont pas intégrés au budget 2026, en raison de l'absence de notification à ce stade. À titre indicatif, ces financements représentaient environ 50 000 € par an sur les exercices précédents. Leur non-inscription contribue à une approche prudente et sincère du budget, mais constitue également un levier potentiel d'amélioration en cours d'exercice.

L'EHPAD est habilité à 100 % à l'aide sociale, ce qui constitue :

- un choix pleinement cohérent avec sa mission de service public,
- mais également une contrainte structurelle majeure sur le plan financier.

En effet :

- les tarifs hébergement sont encadrés par le Département,
- l'établissement ne dispose pas de marge de manœuvre pour ajuster ses recettes,
- contrairement aux structures partiellement habilitées.

Cela signifie concrètement que l'équilibre financier, dans ce cadre, ne repose que sur la maîtrise des charges, et non sur une augmentation des recettes.

De plus, l'analyse effectuée sur la mise en place de la tarification différenciée, telle qu'actée à ce jour, fait apparaître un impact très limité, estimé à moins de 10 000 € de recettes supplémentaires par an, sur un horizon de 3 à 5 ans.

Elle ne constitue donc pas un levier significatif de redressement financier.

Orientations stratégiques 2026

L'année 2026 sera consacrée à un travail de redressement progressif, visant à concilier rigueur budgétaire et maintien de la qualité de l'accompagnement.

Les orientations prioritaires porteront notamment sur :

- L'optimisation des organisations et des plannings, afin d'adapter les ressources aux besoins réels des résidents ;
- La sécurisation du circuit du médicament et la révision de certaines prestations externalisées, dans une logique de qualité et de maîtrise des coûts ;
- L'amélioration du taux d'occupation, levier essentiel d'optimisation des recettes ;
- La déshabilitation d'une part des chambres dans le cadre du plan de retour à l'équilibre.
- La poursuite du projet de reconstruction de l'établissement, ainsi que la consolidation des partenariats institutionnels.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche concertée avec la collectivité et les autorités de tarification, condition indispensable pour restaurer durablement l'équilibre financier de l'établissement.

Conclusion

Le budget 2026 constitue une étape structurée du redressement financier. Il met en évidence :

- des contraintes externes fortes (tarification, financements)
- une capacité d'action principalement centrée sur les charges
- et une démarche rigoureuse, appuyée par une expertise externe et des comparaisons objectivées

La trajectoire engagée est réaliste, progressive, et nécessite une mobilisation collective pour atteindre un équilibre durable.



		GLOBAL	Hebergement	Dependance	Soins	GLOBAL	ID : 081-268101151-20260428-DL260428013-BF		
		Réel 2025	Réel 2025	Réel 2025	Réel 2025	EPRD 2026	EPRD 2026	EPRD 2026	EPRD 2026
60611	Eau et assainissement	14 858	14 858,40			15 000,00	15 000,00		
60612	Energie, électricité	53 538	53 538,41			48 538,00	48 538,00		
60613	Chauffage	55 238	55 238,45			56 343,00	56 343,00		
60618	Autres fournitures non stockables	4 466	4 466,11			4 500,00	4 500,00		
60621	Combustibles et carburants	3 979	3 978,64			5 172,00	5 172,00		
60622	Produits d'entretien	17 317	12 452,17	4 865,29		9 317,46	6 522,22	2 795,24	
60623	Fournitures d'atelier	7 594	7 594,45			6 600,00	6 600,00		
60624	Fournitures administratives	2 575	2 575,18			2 000,00	2 000,00		
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 810	1 809,58			1 500,00	1 500,00		
606261	Protections, produits absorbants	47 783		47 783,04		40 983,04		40 983,04	
606268	Autres fournitures hôtelières	10 009	7 006,61	3 002,83		8 000,00	5 600,00	2 400,00	
60628	Autres fournitures non stockées	2 071	2 071,13			1 650,00	1 650,00		
6063	Alimentation	287 084	287 083,70			280 000,00	280 000,00		
6066	Fournitures médicales	29 015			29 014,74	30 000,00			30 000,00
6068	Autres achats non stockés de matières et fourn	1 935	1 935,30			5 560,00	5 560,00		
61118	Autres	0				0,00			
6251	Voyages et déplacements	5 210	5 210,34			2 210,00	2 210,00		
6256	Missions	720	720,00			720,00	720,00		
6261	Frais d'affranchissements	481	481,44			500,00	500,00		
6262	Frais de télécommunication	4 956	4 955,72			5 600,00	5 600,00		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	7 441	5 208,67	2 232,29		41 400,00	28 980,00	12 420,00	
6287	Remboursement de frais	298	298,19			1 000,00	1 000,00		
Grp. 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	558 381	471 482	57 883	29 015	566 593,50	477 995,22	58 598,28	30 000,00
6215	Personnel affecté à l'établissement	1 468	1 468			0,00	0,00		
622311	Médecins coordonnateurs	20 928			20 928	57 852,00			57 852,00
622322	Auxiliaire médicaux					15 750,00			15 750,00
6226	Honoraires	30 186	30 186			20 185,95	20 185,95		
64111	Rémunération principale	1 308 879	558 299	261 761	488 820	1 004 830,68	344 136,85	166 490,31	494 203,52
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	6 463	3 938	442	2 084	6 462,72	3 937,65	441,56	2 083,51
64115	Supplément familial de traitement	31 067	5 340	7 188	18 539	31 067,24	5 340,27	7 187,60	18 539,37
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)	129 425	58 595	26 923	43 908	129 424,86	58 594,72	26 922,50	43 907,64
641183	Prime Grand Age	18 342			18 342	18 342,13	0,00	0,00	18 342,13
641185	Majoration horaire pour travail de nuit	2 766	1 941	825		2 766,10	1 941,40	824,70	0,00
641188	Autres	148 001	52 729	23 522	71 750	148 000,69	52 728,85	23 522,08	71 749,76
64131	Rémunération principale	636 552	252 416	168 680	215 456	636 552,13	252 416,17	168 680,27	215 455,69
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)	70 675	27 361	19 026	24 288	70 674,83	27 360,58	19 026,12	24 288,13
641383	Prime Grand Age	9 382			9 382	9 381,84	0,00	0,00	9 381,84
641385	Majoration horaire pour travail de nuit	0				0,00	0,00	0,00	0,00
64151	Rémunération principale	223 237	84 279	54 533	84 425	223 236,87	84 278,60	54 533,16	84 425,11
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)	22 408	8 289	5 575	8 545	22 408,30	8 288,63	5 574,59	8 545,08
641583	Prime Grand Age	3 541			3 541	3 541,49	0,00	0,00	3 541,49
641585	Majoration horaire pour travail de nuit	0				0,00	0,00	0,00	0,00
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés					0,00	0,00	0,00	0,00
641588	Autres	9 512	5 382	1 199	2 930	9 511,69	5 382,49	1 199,33	2 929,87
6417	Apprentis	10 388	1 338	1 779	7 272	10 388,46	1 337,54	1 778,99	7 271,93
64511	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	522 589	211 526	121 066	189 998	522 589,22	211 525,66	121 065,51	189 998,05
64513	Cotisations aux caisses de retraite	54 057	21 413	12 711	19 933	54 056,57	21 412,98	12 710,67	19 932,92
64514	Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	42 615	16 838	10 683	15 094	42 614,97	16 837,60	10 683,22	15 094,15
64515	Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	453 837	196 121	89 916	167 800	492 867,00	212 987,00	97 649,00	182 231,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	59 928	24 614	13 289	22 024	59 927,57	24 614,28	13 289,37	22 023,92
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L	11 614	4 766	2 585	4 263	11 613,77	4 765,78	2 584,87	4 263,12
6475	Médecine du travail	7 855	3 241	1 366	3 247	7 800,00	3 200,00	1 400,00	3 200,00
6488	Autres charges diverses de personnel	52 179	33 709	864	17 606	39 820,00	25 724,00	660,00	13 436,00
Grp. 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 887 893	1 603 786	823 932	1 460 175	3 651 667,08	1 386 997,00	736 223,85	1 528 446,23
6122	Crédit-bail mobilier	8 063	8 063			8 100,00	8 100,00		
6132	Locations immobilières	840	840			840,00	840,00		
61352	Locations mobilière					3 000,00	3 000,00		
61351	Informatique	15 555	15 555			6 913,00	6 913,00		
61353	Matériel de transport	10 210	10 210			10 210,27	10 210,27		
61357	Matériel médical	4 366			4 366	10 000,00			10 000,00
61551	Matériel médical	2 868			2 868	2 900,00			2 900,00
61558	Autres matériels et outillages	10 084	10 084			6 000,00	6 000,00		
61561	Informatique	6 220	6 220			6 300,00	6 300,00		
61562	Matériel médical	2 298			2 298	2 300,00			2 300,00
61568	Autres	48 869	48 869			49 000,00	49 000,00		
6161	Multirisques	7 282	7 282			7 861,73	7 861,73		
6163	Assurance transport	1 059	1 059			1 113,95	1 113,95		
61681	Assurance maladie, maternité et accident du tra	77 127	30 895	15 107	31 126	85 223,15	34 617,64	18 604,23	32 001,28

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026



50 ID : 081-268101151-20260428-DL260428013-BF

6182	Documentation générale et technique	514	514										
6184	Concours divers (cotisations ...)	210	210										
6188	Autres frais divers	52 464	52 464										
623	Publicité, publications, relations publiques	4 650	4 650										
627	Services bancaires et assimilés	48	48										
63512	Taxes foncières	22	22										
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (c	19 796	19 796										
6541	Créances admises en non valeur	63	63										
6588	Autres	3 071	3 071										
6611	Intérêts des emprunts et dettes	20 874	20 874										
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 354	13 354										
68111	Immobilisations incorporelles	81 440	80 089	564	787								
68112	Immobilisations corporelles	182 586	173 298	111	9 178								
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	107	107										
6862	Dotations aux amortissements des charges financières	3 703	3 703										
Grp. 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	577 746	511 341	15 782	50 623								
	TOTAL CHARGES	5 024 020	2 586 609	897 597	1 539 813								
735111	Hébergement permanent des résidents affiliés	1 843 289,42			1 843 289								
735211	Part afférente à l'hébergement	136 218,35	136 218										
7352121	Hébergement permanent des résidents	401 833,60		401 834									
735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	1 591 182,68	1 591 183										
73532	Part afférente à la dépendance	229 680,96		229 681									
7353511	Accueil avec hébergement Part hébergement	18 896,07	18 896										
7353512	Accueil avec hébergement Part dépendance	2 901,49		2 901									
735352	Accueil sans hébergement	0,00											
Grp. 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	4 224 003	1 746 297	634 416	1 843 289								
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 590	41 192	3 050	6 349								
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	0											
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du	0											
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagn	119 014	119 014										
7488	Autres	26 280	26 280										
7548	Autres remboursements de frais	3 689	3 689										
7588	Autres produits divers de gestion courante	1	1										
Grp. 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	199 575	190 176	3 050	6 349								
7718	Autres	0											
777	Quote-part des subventions d'investissement versées	13 326	13 326										
778	Autres produits exceptionnels	3 621	3 621										
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	373	373										
Grp. 3	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	17 320	17 320	0	0								
	TOTAL RECETTES	4 440 898	1 953 794	637 466	1 849 638								
	Résultat comptable	-583 122,00	-632 816	-260 131	309 825								

0,00
-13,1%

RETRAITEMENTS REALISES

CNR SOINS rattrapage 2023

Formation

Formation et professionnalisation

Prévention et accompagnement QVCT

46 000,00
12 765,16

24,9% 15,7%
-5,7% 18,4%
17% -17,9%
35%
7%
-1%

Compte	Activité	Libellé	Montant
218	EHPAD -H	Destructeur de documents	268
20	EHPAD -H	Honoraires architectes balcons	2 957
218	EHPAD -H	3 dictaphones enregistreur vocal	510
218	EHPAD -H	Cuiseur riz	256
218	EHPAD -H	Disjoncteur différentiel 16 a	225
218	EHPAD -H	Tables de jardin HESPERIDE	607
215	EHPAD -H	Nettoyeur vapeur karcher	160
215	EHPAD -H	Nettoyeur vapeur et aspirateur	130
215	EHPAD -H	Chariot porte corbeilles	606
218	EHPAD -H	Enveloppe de renouvellement	34 282
213	EHPAD -H	Création de bureaux (création module 90 m²)	170 000
213	EHPAD -H	Réfection des balcons	120 000
215	EHPAD -H	Remplacement d'un four	14 000
218	EHPAD -H	18 chaises PASA	3 600
218	EHPAD -H	Borne accueil famille et résidents + écran tactile équipés	3 000
218	EHPAD -H	Mobilier bureaux - salle animation	30 000
218	EHPAD -H	Film miroir	3 000
218	EHPAD -H	Commodes chambres 30	9 000
218	EHPAD -H	Couvres lits	4 300
218	EHPAD -H	Meuble office restaurant	10 000
215	EHPAD -H	Chariots petit déjeuner	13 000
215	EHPAD -H	1 Lave vitre automatique	700
215	EHPAD -H	Chariot repas personnel	13 000
215	EHPAD -H	Plancha électrique	650
215	EHPAD -H	Robot mixeur	3 800
215	EHPAD -H	Remplacement chaîne ascenseur	6 000
2031	EHPAD -H	Etude de faisabilité financière RYDGE Conseil	16 500
		Investissements hébergement	460 550
218	EHPAD -S	Rayonnage local aide soignante	1 047
215	EHPAD -S	Lits médicalisés - rallonges	504
218	EHPAD -S	Enveloppe de renouvellement soins	8 449
215	EHPAD -S	Remplacement de 18 lits x 3	40 000
213	EHPAD -S	Rails de transfert : 7	10 000
215	EHPAD -S	2 chariots de soins de jour	2 000
215	EHPAD -S	Matériel pour chariot de médicaments	2 000
218	EHPAD -S	Matériel ergo	10 000
215	EHPAD -S	1 chariot de soins de nuit	2 000
		Investissements soins	76 000
		TOTAL	536 550